

Département de l'Ain

Arrondissement de Gex

SIVOM de l'Est Gessien

Nombre de Délégués
Titulaires + Suppléants :
25 + 6

Nombre de Présents :
18

Nombre de Votants :
22

**N° ACTE
DL 20230504D14**

Certifié exécutoire
Publié
Du
Au

Transmis en préfecture
Le
Réf. transmission

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE DU : **5 AVRIL 2023 à 19H30**
A la mairie de Prévessin Moens
Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Présents :
Mmes MOUNY et UNAL
MM. RAPHOZ, T'KINT DE ROODENBEKE, PHILIPPS,
Pour Ferney-Voltaire

Mmes CHARILLON, ETCHEBERRY, COGNET et RALL
MM. IMOBESTEG, COIN, ALLAIN, BARTHES
Pour Prévessin-Moëns

Mme MASRARI
MM GIRIAT, OBEZ, DELAVENNE, GANNE
Pour Ornex

Excusés :
Mme HARS, pouvoir à Mme MOUNY
M. CLAVEL procuration à M. T'KINT DE ROODENBEKE
M. GRATTAROLY procuration M. RAPHOZ
M. GUIDERDONI procuration à M. PHILIPPS
M. LY

Absents : Mmes et M. MAILLOT, IOGNA-PRAT (remplacé
par M. BARTHES), OURY

Secrétaire de séance :
M. Obez Jean-François

OBJET : Administration générale - Modification statutaire – Suppression des 3 compétences du SIVOM de l'Est gessien liées à la restauration

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 arrêtant les statuts modifiés du SIVOM de l'Est gessien,

Considérant que les maires des communes membres du SIVOM se sont concertés, et proposent, compte-tenu de l'échéance du marché public de préparation et de fourniture de repas au 31 août 2023, d'anticiper sur la dissolution du SIVOM.

Chacune des communes lancera son propre marché pour la fourniture de repas pour ses écoles, pour ses centres de loisirs, et pour les personnes âgées de sa commune.

Il est proposé de supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2023, les 3 compétences du SIVOM relatives à la gestion du service public de la restauration scolaire et sociale, et la construction des équipements afférents :

- 3.1. Cantine de l'Ecole Intercommunale à Prévessin-Moëns.
- 3.2. Service du portage de repas à domicile aux personnes âgées
- 3.3. Cuisine centrale intercommunale : fourniture des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire

La commune de Ferney-Voltaire qui reprendra la gestion de l'école Intercommunale dans le cadre de la dissolution du SIVOM de l'Est gessien, inclura la fourniture des repas de l'école intercommunale dans son marché de prestation de fourniture de repas à compter du 1^{er} septembre 2023, et refacturera les frais au SIVOM de l'Est gessien, jusqu'à sa dissolution effective au 1^{er} janvier 2024.

Cette modification porte donc sur la suppression :

- du point 3. de l'ARTICLE 2 (page2)
- du point 3 des annexes 1, 2 et 3 portant sur les listes de compétences respectivement des trois communes membres du SIVOM de l'Est gessien (pages5, 6 et 7)
- Du point 3 de l'annexe 4 portant clé de répartition des charges service par service (page 8)

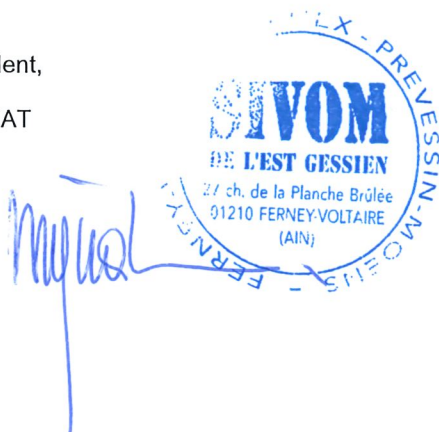
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité de ses membres votants :

- **SUPPRIME**, conformément au document ci-annexé, à compter du 1^{er} septembre 2023, les 3 compétences du SIVOM relatives à la gestion du service public de la restauration scolaire et sociale, et la construction des équipements afférents :
 - 3.1 Cantine de l'Ecole Intercommunale à Prévessin-Moëns.
 - 3.2 Service du portage de repas à domicile aux personnes âgées
 - 3.3 Cuisine centrale intercommunale : fourniture des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire
- DIRE que les statuts sont modifiés conformément au document ci-annexé (modification barrées, surlignées en jaune)
- DIRE que les communes membres du SIVOM de l'Est gessien auront 3 mois à compter de la notification (en recommandé avec accusé de réception) de la présente délibération pour délibérer sur la présente modification, et qu'à défaut, l'accord des communes sera tacite.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Max GIRIAT



Le secrétaire de séance

Jean-François OBEZ

A blue ink handwritten signature, likely belonging to Jean-François Obez, is written below the name.